

*Rapport sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets ménagers et
assimilés*



RAPPORT ANNUEL 2022

**Code Général des Collectivités Territoriales
Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015**

Informer
Collecter
Traiter
Sensibiliser
Réduire
Recycler
Valoriser

	PRÉAMBULE	3
	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
A.	A. LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
	I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS.....	5
	1.1 La compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers	5
	1.2 Les modalités d'exploitation du service d'élimination	6
	II. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	8
	2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles	9
	2.2 La collecte des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères	11
	2.3 La collecte sélective.....	12
	2.4 La collecte en déchèterie	15
	III. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	22
	3.1 Le traitement des ordures ménagères résiduelles	22
	3.2 Le traitement des déchets recyclables issus de la collecte sélective.....	23
	3.3 Le traitement des déchets issus des déchèteries	26
	3.4 Le compostage individuel	28
B.	B. SYNTHÈSE	28
C.	C. LES INDICATEURS FINANCIERS	29
	I. LE BILAN ANNUEL FINANCIER.....	29
	1.1 Le bilan du financement	29
	1.2 Les prestations rémunérées par Marchés Publics	32
	1.3 Les aides publiques et soutiens financiers des Eco-organismes	37

D. D.	LA COMMUNICATION ET LA PRÉVENTION AUPRÈS DES USAGERS	38
	I –LA COMMUNICATION	38
1-1	– Distributions des sacs translucides	38
1-2	- Le Magazine Communautaire	39
1-3	- Le Site Internet	39
	II – LES ANIMATIONS	39

PRÉAMBULE



Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 paru au Journal Officiel du 14 mai 2000, le Président de l'EPCI, compétent en matière de collecte et traitement des déchets ménagers, doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Le contenu du rapport sur le service de prévention et de gestion des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales. Un exemplaire du rapport annuel est adressé au représentant de l'État pour information.

Cette disposition a pour objectif d'une part de responsabiliser les élus face à leur assemblée et aux usagers et d'autre part de renforcer la transparence et l'information des usagers dans la gestion de ces services en assurant la publicité du rapport. Cette disposition était déjà inscrite dans la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier.

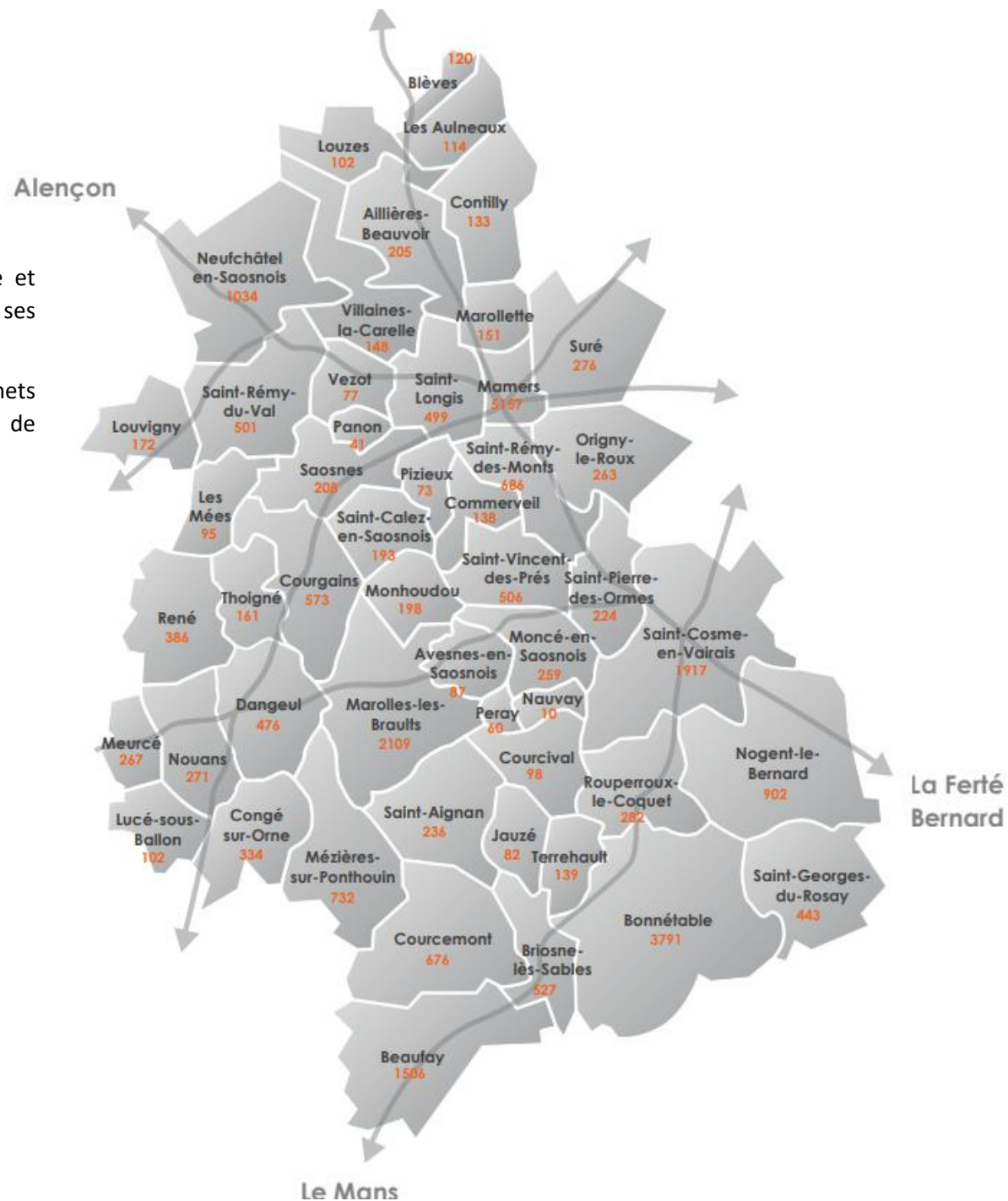
PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Communauté de Communes Maine Saosnois collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses 51 communes.

Le terme « assimilés » signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et administrations, tant qu'ils sont de même nature et en même quantité que ceux d'un ménage.

27 740 HABITANTS

(RP 2019 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022)



A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS

1.1 La compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers

La Communauté de Communes Maine Saosnois exerce la totalité de la compétence Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) au sens de la loi (collecte et traitement).

MISSIONS : Assurer le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

- ▶ Prévention des déchets,
- ▶ Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables,
- ▶ Tri et valorisation des déchets recyclables,
- ▶ Traitement et valorisation des ordures ménagères,
- ▶ Mise en place et entretien du parc de contenants,
- ▶ Gestion des déchèteries et plateformes de végétaux.

ÉQUIPEMENTS

- ▶ 4 déchèteries : Saint Rémy des Monts/Mamers, Bonnétable, Marolles les Braults, Saint Cosme en Vairais,
- ▶ 1 mini-déchèterie : Neufchâtel en Saosnois (fermeture de Saint Rémy du Val en février 2021).
- ▶ 4 plateformes de broyage des végétaux : Bonnétable, Marolles les Braults, Saint Cosme en Vairais et Saint Rémy des Monts.

MOYENS HUMAINS

La compétence « déchets ménagers et assimilés » est mise en œuvre par :

- ▶ 1 Responsable du Pôle Déchets,
- ▶ 3 agents administratifs et techniques,
- ▶ 4 agents titulaires pour les déchèteries,
- ▶ 3 agents stagiaires pour les déchèteries,
- ▶ 3 agents pour les remplacements en déchèteries en CDD dont 2 pour les congés d'été.

1.2 Les modalités d'exploitation du service d'élimination

Marchés Publics / Prestations réalisées	Porte à Porte	Apport Volontaire
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	PAPREC CRV	SEP VALORISATION
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	ISDND des Ventes de Bourses (SUEZ) ISDND de Montmirail (PAPREC CRV)	SYNER'VAL (Unité de Valorisation Energétique)
Collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	PAPREC CRV	SUEZ
Collecte sélective du Verre		SEP VALORISATION
Tri des matériaux à recycler	Centre de tri TRIVALO 35	Centre de tri VALORPOLE 72
Marchés Publics / Prestations réalisées	Déchèteries	
Collecte et traitement des bennes Gravats	PAPREC CRV	
Collecte et traitement des bennes Ferrailles	PASSENAUD RECYCLAGE	
Collecte et traitement des bennes Encombrants	SEP VALORISATION	
Collecte et traitement des bennes Déchets verts/végétaux	SEP VALORISATION	
Broyage des déchets verts/végétaux	ECOSYS	
Collecte et traitement des bennes Cartons	PAPREC CRV	
Collecte et traitement des bennes Bois	PAPREC CRV	
Collecte et traitement des DDS hors EcoDDS (déchets dangereux spécifiques)	TRIADIS	
Collecte et traitement des bennes d'Amiante	PAPREC CRV	

⇒ PAPREC CRV = Ex NCI ENVIRONNEMENT

Contrats / Prestations réalisées	DÉCHÈTERIES
Collecte et traitement des bennes Mobilier (DEA) pour Eco-Mobilier	VEOLIA
Collecte et traitement des bennes de Pneus pour ALIAPUR	MEGA PNEUS
Collecte et traitement des bornes Textiles pour REFASHION (ex ECOTLC)	LE RELAIS EURE ET LOIR
Collecte et traitement des DEEE pour OCAD3E/ECOSYSTEM	ENVIE 2 ^E Maine
Collecte et traitement des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)	ECODDS (BS ENVIRONNEMENT) / COREPILE / LVL
Collecte et traitement des capsules Nespresso	SUEZ

Marchés publics / Durée	CC ex Maine 301	CC ex Saosnois	CC ex Pays Maronnais
Collecte et traitement des Ordures Ménagères et des Emballages Ménagers Recyclables	Du 15 avril 2019 au 14 avril 2022 ► <i>Marché de 3 ans reconductible 2 fois un an</i>		
Exploitation des Déchèteries	Du 15 septembre 2019 au 31 décembre 2023 ► <i>Marché de 5 ans reconductible 2 fois un an</i>	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 ► <i>Marché de 5 ans reconductible 2 fois un an</i>	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 ► <i>Marché de 5 ans reconductible 2 fois un an</i>

II. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Les différents modes de collecte des ordures ménagères (OM) et des emballages ménagers recyclables (EMR) sur notre territoire s'effectuent en Porte à Porte (PàP) ou en Apport Volontaire (AV) répartis comme suit :



2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

2.1.1. La collecte en Porte à Porte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en porte à porte une fois par semaine (C1) sur 32 communes de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Sur l'ex périmètre du Saosnois, l'ensemble des administrés collectés en porte à porte doivent présenter à la collecte les sacs translucides gris fournis par la collectivité. Le nombre de sacs gris translucides remis annuellement à chaque foyer est comptabilisé pour pouvoir appliquer la TEOM Incitative.

L'utilisation des sacs gris translucides a été étendue à l'ex-périmètre du Pays Marollais en novembre 2019 et à l'ex-périmètre du Maine 301 en novembre 2021. Cette extension s'est faite en vue d'une harmonisation du mode de financement (passage en TEOM au 1er janvier 2021 puis en TEOMI au 1er janvier 2022 pour l'ex Pays Marollais, passage en TEOMI au 1er janvier 2023 pour l'ex Maine 301) ainsi que des pratiques sur le territoire Maine Saosnois.

Une dotation de base annuelle obligatoire a été mise en place en fonction de la composition du foyer.

Nombre de personnes dans le foyer	Volume de base en sacs de 30L /an	Tarif de la part incitative en 2022
1 ou Résidence Secondaire	600 L = 20 sacs = 1 rouleau	0,016 €/litre d'ordures ménagères Soit 0,50 € le sac de 30 litres et 1,66 € le sac de 100 litres.
2 ou 3	1 200 L = 40 sacs = 2 rouleaux	
4 ou 5	1 800 L = 60 sacs = 3 rouleaux	
6 et +	2 400 L = 80 sacs = 4 rouleaux	

Le nombre de foyers venus se doter en sacs translucides sur une année est de :

	Nombre de foyers potentiel	2021		2022	
		Sacs 30 L	Sacs 100 L	Sacs 30 L	Sacs 100 L
Ex Saosnois	4 725	3 604	114	3 491	127
Ex Pays Marollais	3 030	2 279	49	2 325	56
Ex Maine 301	4 715	3 631	68	3 372	56
TOTAL ANNUEL	12 470	9 514	231	9 188	239

2.1.2. La collecte en Apport Volontaire

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en apport volontaire sur 21 communes de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Seules les communes de moins de 300 habitants de l'ex périmètre du Saosnois et Saint Vincent des Prés bénéficient d'une collecte en apport volontaire. Cela représente 47 conteneurs semi-enterrés et 13 conteneurs aériens répartis sur ces 21 communes. Au minimum un point de regroupement a été mis en place dans chaque commune. Les usagers déposent leurs sacs poubelles dans les conteneurs semi-enterrés grâce à leur badge, selon leurs besoins, 7 jours sur 7.

Une dotation de base annuelle obligatoire a été mise en place en fonction de la composition du foyer :

Nombre de personnes dans le foyer	Nombre d'ouvertures de base de 30L /an	Tarif de la part incitative en 2022
1 ou Résidence Secondaire	20 ouvertures = 600 L	0,016 €/litre d'ordures ménagères soit 0,50 € l'ouverture de 30 litres du conteneur semi-enterré.
2 ou 3	40 ouvertures = 1 200 L	
4 ou 5	60 ouvertures = 1 800 L	
6 et +	80 ouvertures = 2 400 L	

2.1.3. Les tonnages collectés

Les tonnages collectés sont les tonnages déposés par les habitants dans les conteneurs réservés aux ordures ménagères et les tonnages collectés avec les sacs gris translucides d'ordures ménagères (Ex Saosnois, Ex Maine 301 et Ex Pays Maronnais).

	Ex Maronnais		Ex Maine 301	Ex Saosnois		Total / Moyenne
	PàP (16 communes)	AV (1 commune)	PàP (10 communes)	PàP (6 communes)	AV (21 communes)	
Population totale	6 023 hab	238 hab	8 446 hab	9 178 hab	3 855 hab	27 740 hab
Tonnages ordures ménagères	652,94	5,70	780,02	1 069,48	470,15	2 978,29
Ratio kg/habitant	108	24	92	117	122	107

2 978,29 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et assimilées ont été collectées et traitées en 2022, ce qui représente **107 kg** par habitant par an (-13,5 % soit 463,54 tonnes de moins par rapport à 2021).

2.2 La collecte des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères

Les déchets des professionnels peuvent être collectés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères s'ils sont assimilables en qualité et en quantité aux déchets ménagers. Toutefois, il n'existe pas d'obligation de collecte des déchets professionnels par le service public. Seuls les déchets ménagers sont concernés par ces obligations de collecte.

L'institution de la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers est obligatoire **pour les collectivités qui n'ont pas institué la redevance générale des ordures ménagères et assurant la collecte et le traitement des déchets non ménagers**. La Redevance Spéciale permet de couvrir le coût de la collecte et du traitement des déchets des professionnels par le service public.

Conformément aux délibérations n°2019/124 et n°2020/ 139 prises par le Conseil Communautaire le 3 octobre 2019 et le 15 octobre 2020, sont soumis à cette Redevance Spéciale, tous les producteurs de déchets non ménagers du territoire qui produisent un volume de déchets assimilables aux ordures ménagères égal ou supérieur à 770 litres par semaine et qui bénéficient du service de collecte en porte à porte de la Communauté de Communes.

Redevables

En 2022, 23 professionnels ont payé une redevance spéciale :

- 13 professionnels sur l'ex Saosnois,
- 6 professionnels sur l'ex Pays Marollais
- 4 professionnels sur l'ex Maine 301

Tarifs de la Redevance Spéciale en 2022

- 0,04 € le litre de déchets assimilables aux ordures ménagères, soit 40 € le mètre cube.

2.3 La collecte sélective

Depuis le 1^{er} octobre 2018, dans le cadre de l'harmonisation de la collecte des déchets recyclables, l'ensemble du territoire Maine Saosnois est passé en collecte multi-matériaux et en extension des consignes de tri.

Ce mode de collecte, concernant déjà l'ex Maine 301, a donc été harmonisé sur l'ex Saosnois et l'ex Pays Maronnais.

L'extension des consignes de tri permet aux usagers de déposer à la collecte tous leurs emballages ménagers en plastique.

2.3.1. La collecte en Porte à Porte

La collecte des déchets ménagers recyclables est réalisée en porte à porte une fois tous les 15 jours (C0,5) sur les 10 communes de l'ex périmètre Maine 301. Il s'agit d'une collecte sélective multi-matériaux en sacs translucides jaunes fournis par la collectivité.

2.3.2. La collecte en Apport Volontaire

Il y a au moins un point d'apport volontaire dans chaque commune du territoire.

Les ex périmètres du Saosnois et du Pays Maronnais :

La collecte des déchets ménagers recyclables est réalisée en apport volontaire sur le schéma du multi-matériaux avec la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri depuis le 1^{er} octobre 2018.

Les papiers et cartons sont mélangés avec les emballages et les métaux ; le verre reste collecté à part.

L'ex périmètre Maine 301 :

La collecte des déchets ménagers recyclables est réalisée en apport volontaire uniquement pour le verre.

Le parc de conteneurs pour la collecte sélective est composé de :

- 151 conteneurs aériens et 36 conteneurs semi-enterrés pour le multi-matériaux.
- 122 conteneurs aériens et 21 conteneurs semi-enterrés pour le verre.

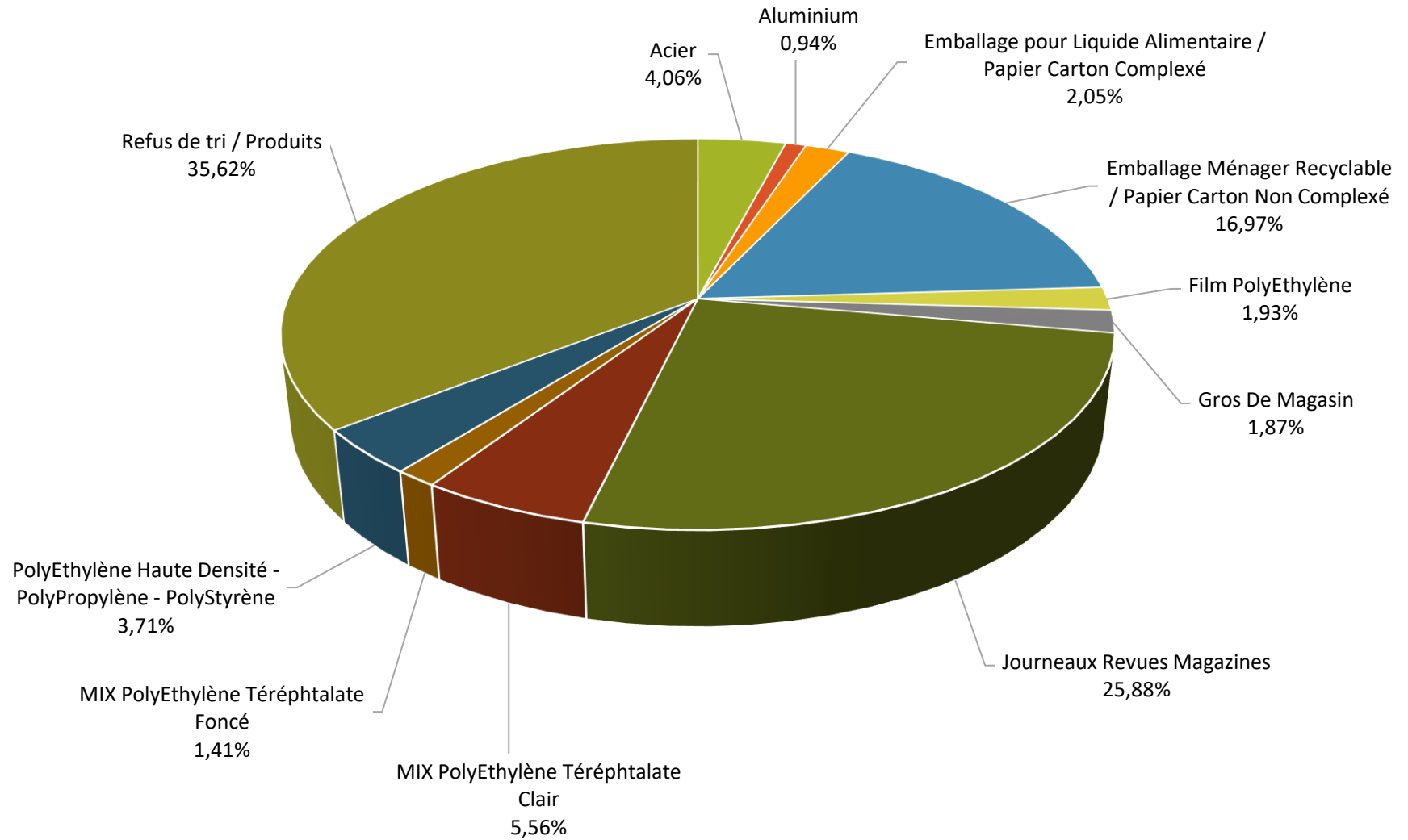
2.3.3. Les tonnages collectés

Les tonnages collectés sont les tonnages déposés dans les conteneurs de tri sélectif par les habitants et les tonnages collectés avec les sacs jaunes translucides.

	Ex Marollais	Ex Saosnois	Ex Maine 301	Total / Moyenne
	AV (41 communes)		PàP (10 communes)	
Population municipale	6 261 hab	13 033 hab	8 446 hab	27 740 hab
Tonnage Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	1 320,56		573,28	1 893,84
Ratio kg/habitant EMR	68		68	68
Tonnage Verre				1 179,23
Ratio kg/habitant Verre				43
TOTAL tonnages (EMR + Verre)				3 073,07
TOTAL ratio kg/habitant				111

3 073,07 tonnes de déchets **ménagers** recyclables ont été collectés et triés en 2022, ce qui représente **111 kg** par habitant par an (-0,9 % soit 27,16 tonnes de moins par rapport à 2021)

Répartition des tonnages collectés des EMR



2.4 La collecte en déchèterie

2.4.1. Implantation et horaires

Le territoire Maine Saosnois est constitué d'un réseau de 4 déchèteries :

- Bonnétable : 399 avenue du 10 août 1944.
- Marolles les Braults : La Fouasterie, route de Bonnétable.
- Saint Rémy des Monts : 2 Chemin du Pavillon.
- Saint Cosme en Vairais : 3, Route de Saint Fulgent des ormes.

et de 1 mini-déchèterie :

- Neufchâtel en Saosnois : Route de la Coursière.



4 plateformes de broyage des déchets verts sont présentes dans les déchèteries à Bonnétable, Marolles les Braults, Saint Cosme en Vairais et Saint Rémy des Monts.

L'accès aux déchèteries est gratuit et illimité pour les habitants des 51 communes du territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois.


Les déchets des professionnels sont également acceptés dans les 4 déchèteries principales sous certaines conditions. Le dépôt par les professionnels est payant et les tarifs sont fixés par le conseil communautaire.

Les différents horaires d'ouvertures permettent d'avoir toujours à minima une déchèterie ouverte du lundi au samedi.




Fermeture du portail 15 minutes avant l'heure de fermeture												
	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi	
Bonnétable		14h - 18h	9h - 12h		9h - 12h	14h - 18h			9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
Marolles les Braults	9h - 12h				9h - 12h	14h - 18h				14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
St Rémy des Monts / Mamers	9h - 12h			14h - 18h		14h - 18h	9h - 12h		9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
St Cosme en Vairais			9h - 12h					14h - 18h	9h - 12h		9h - 12h	14h - 18h
Neufchâtel en Saosnois						14h - 17h					9h - 12h	14h - 17h

2.4.2. Les déchets acceptés en déchèterie

DÉCHETS NON DANGEREUX

	 ENCOMBRANTS	 BOIS	 DÉBLAIS/GRAVATS	 DÉCHETS VERTS	 CARTONS	 MÉTAUX	 AMEUBLEMENT	 RÉUTILISATION/RÉEMPLOI	 TEXTILES
Bonnétable	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Marolles les Braults	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint Rémy des Monts/ Mamers	X	X	X	X	X	X	X		X
Saint Cosme en Vairais	X	X	X	X	X	X	X		X
Neufchâtel en Saosnois	X	X		X	X				

DÉCHETS DANGEREUX

	 DEEE	 BATTERIES	 PILES ET ACCUMULATEURS	 CARTOUCHES ENCRE	 HUILE DE VIDANGE	 HUILE DE FRITURES	 DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES	 LAMPES
Bonnétable	X	X	X	X	X	X	X	X
Marolles les Braults	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint Rémy des Monts/ Mamers	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint Cosme en Vairais	X	X	X	X	X		X	
Neufchâtel en Saosnois					X			

2.4.3. Tonnages collectés en déchèteries

Maine Saosnois Détail par déchets	Tonnes 2022	Tonnes 2021	Variation 2022/2021	Variation 2022/2017	Ratio 2022 en kg/hab
Déchets Verts plateformes*	2 600	3 350	-22 %	-30 %	94
DV bennes*	176,12	185,83	-5 %	-92 %	
Gravats*	987,52	2 202,16	-10 %	18 %	72
Encombrants	1848,98	1 975,72	-6 %	-16 %	67
Bois	845,22	1 031,74	-18 %	-8 %	30
Cartons	310,28	301,56	3 %	28 %	11
Métaux	414,21	482,50	-14 %	-9 %	15
Batteries	5,94	2,97	100 %	32 %	0
Amiante	7,64	12,00	-36 %	-30 %	0
DDS hors éco	73,74	83,52	-12 %	73 %	3
ECODDS	47,68	52,24	-9 %	51 %	2
DEA	796,42	816,37	-2 %	144 %	29
DEEE	289,54	312,98	-7 %	23 %	10
TLC	188,55	198,51	-5 %	57 %	7
Lampes/néons	1,60	1,61	0 %	36 %	0
Cartouches encre	0,75	0,96	-22 %	**	0
Piles	3,42	3,59	-5 %	-4 %	0
Capsules Nespresso	1,17	1,05	11 %	**	0
Pneus hors éco-organisme	1,04	3,86	-73 %	-75 %	0
Pneus Aliapur (en nombre de pneus)	1 165	1 521	-23 %	**	42
Réemploi	75,01	65,20	15 %	50 %	3
Total hors DV bennes, pneus Aliapur, Réemploi	9 423,70	10 833,33	-13 %	-6 %	340

Les bennes de Déchets verts/végétaux de la mini-déchèterie sont vidées sur la plateforme à la déchèterie de St Rémy des Monts.

-DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement (matelas, sommiers, canapés, meubles, tables, chaises)

-DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchet ménager issu d'un produit chimique, ex : peinture, aérosol, ...)

-DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (petit et gros électroménager)

-TLC : Textiles, linge de maison, chaussures

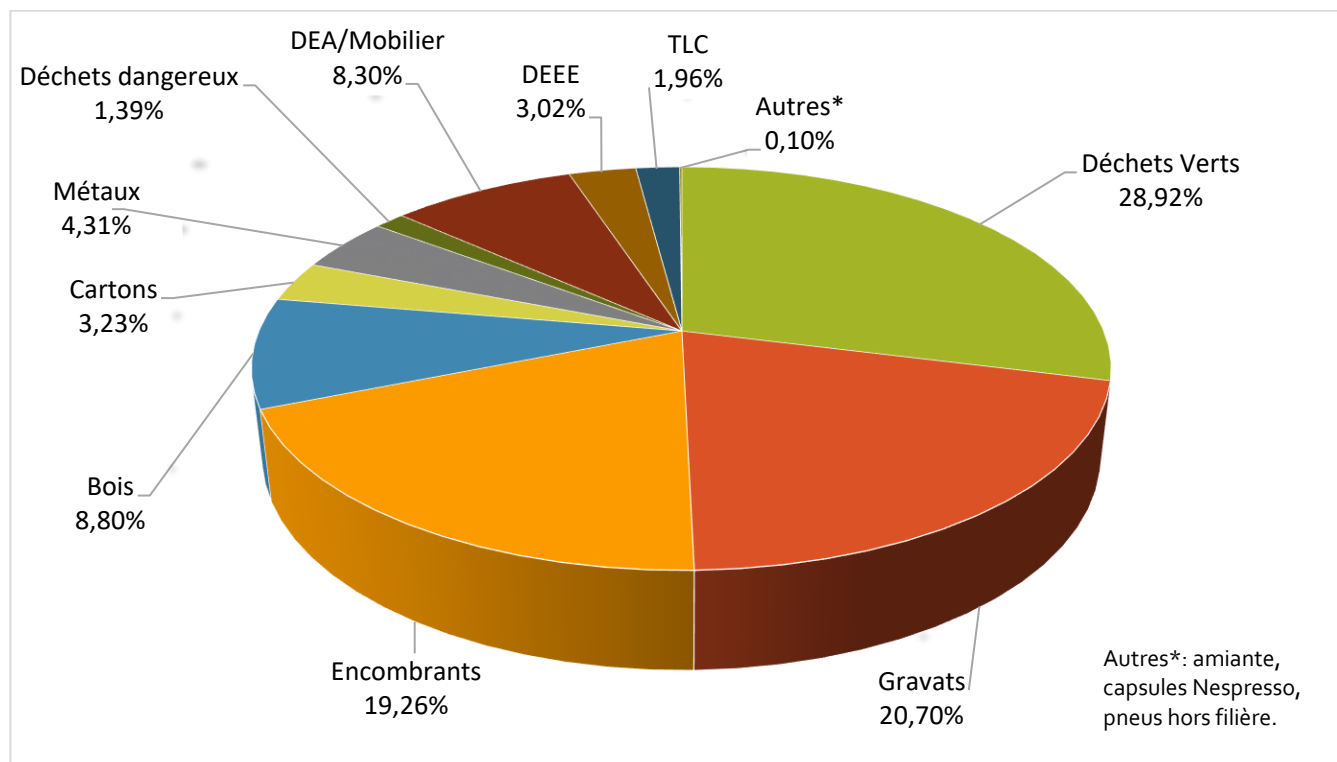
Les encombrants qui sont les déchets les plus coûteux pour la collectivité ont diminué de 16% par rapport à 2017.

Il y a eu un broyage de moins en 2022 par rapport à 2021 en raison d'une défaillance du prestataire.

Une dotation de caisses palettes avec couvercle et une collecte des batteries en interne sur l'ensemble des déchèteries a été mise en place et a permis d'augmenter le tonnage récupéré de 100 %.

Les déchets déposés dans les déchèteries représentent **340 kg par habitant en 2022** contre 388 kg par habitant par an en 2021 (hors déchets verts en benne et pneus Aliapur).

Répartition des tonnages collectés en déchèteries



Les déchets verts et les gravats représentent la moitié des déchets collectés dans les déchèteries. Les encombrants et le bois représentent un peu plus d'un quart des déchets des déchèteries.

- Les plateformes de Déchets Verts

Les déchets verts des déchèteries de Bonnétable, Marolles-les-Braults, Saint-Cosme-en-Vairais, Saint-Rémy-des-Monts sont collectés en vrac sur des aires de stockage équipées de bassin de rétention, ce qui permet de mélanger les branchages et la pelouse. Lorsque l'aire est remplie, le prestataire effectue le broyage avec un DOPPSTADT AK 430/AK 530. Le broyat de déchets verts a été récupéré par des agriculteurs qui exploitent sur le territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois. Depuis 2020, une partie du broyat part en méthanisation sur le territoire Maine Saosnois.

116 heures de broyage ont été réalisées en 2022 pour une estimation de 2600 tonnes de déchets verts/ végétaux broyés.

En 2022, 34 bennes de déchets verts de la mini-déchèterie ont été vidées sur la plateforme de la déchèterie de Saint-Rémy-des-Monts (176,12 T estimées).

- Les DEEE

La société ENVIE 2^E MAINE collecte les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) des déchèteries pour le compte de l'éco organisme ECOLOGIC/OCAD3E. La collecte dans les déchèteries de Saint Rémy des monts, Marolles les Braults et Bonnétable a lieu une fois par semaine tandis que la déchèterie de Saint Cosme en Vairais est collectée tous les 15 jours.

- Les Déchets Dangereux des Ménages (DDS)

Les DDS regroupent les produits de bricolage, de jardinage, peintures, solvants, huiles de vidange, phytosanitaires, acides, filtres à huile...

Pour le compte de l'éco-organisme ECODDS, BS Environnement collecte les déchets dangereux spécifiques des ménages. Concernant les DDS hors périmètre ECODDS, c'est-à-dire pour les professionnels du territoire ; c'est TRIADIS le prestataire de collecte et de traitement.

- La collecte des textiles, linge de maison et chaussures (TLC)

La collecte des textiles usagés s'est développée sur le territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois avec le soutien de l'éco-organisme REFASHION (Ex. EcoTLC). Il y a 28 bornes réparties sur le territoire Maine Saosnois qui sont vidées chaque semaine voire certaines 2 fois/semaine par l'entreprise d'insertion LE RELAIS Eure et Loir.

- Outillage du peintre

Une nouvelle filière concernant l'outillage du peintre a été mise en place en septembre 2022 : pinceaux/brosses/rouleaux/manchons à peindre ; les bacs et camions à peinture avec leurs grilles.

- Le Réemploi

La Communauté de Communes Maine Saosnois en partenariat avec l'association Récup & Co (Mamers) s'inscrit dans une démarche de réemploi en collectant les objets réutilisables auprès des habitants du territoire.

Cette collecte est effectuée soit à domicile lorsque les usagers contactent l'association, soit par dépôt dans les locaux des associations, mais aussi dans les déchèteries de Marolles les Braults et Bonnétable via un caisson réemploi dont le contenu est collecté tous les 15 jours.

Le réemploi permet de prolonger la durée de vie des objets en bon état qui peuvent encore servir et de réduire les déchets jetés dans les bennes des déchèteries.

Objets en bon état pouvant être donnés pour réemploi : vaisselle, objets de décoration, textiles, meubles, jouets, articles de puériculture, DEEE, livres, objets de bricolage, articles de sport, etc. Pensez à protéger vos dons en les emballant et en les stockant dans des cartons.

Réemploi en 2022	Tonnages 2022	Tonnages 2021	variation	Modalités	Débouchés
Marolles les Braults par Récup & Co	9,62	7,19	34%	Caisson réemploi vidé tous les 15 jours	Vente dans la boutique solidaire
Bonnétable par Récup & Co	15,38	8,01	92%	Caisson réemploi vidé tous les 15 jours	Vente dans la boutique solidaire
Ex Saosnois par Récup & Co selon une convention signée	50	50	0%	Collectes à domicile/apports directs	Vente dans la boutique solidaire
TOTAL	75,00	65,20	15%		

2.4.3. Les collectes ponctuelles

- L'amiante

Une collecte d'amiante est organisée sur le territoire, une fois par an, généralement à la déchèterie de Marolles les Braults. Elle est uniquement réservée aux particuliers et est gratuite sous conditions d'inscription préalable et du bon conditionnement.

- Les pneus

2 types de collecte sont possibles :

- ✓ Pneus hors éco-organisme

Une collecte de pneus très usés est organisée 1 fois par an (sous réserve du nombre d'inscrits), à raison de 4 pneus de véhicules légers ou de tourisme par foyer. Ce service est uniquement réservé aux particuliers. Cette collecte est réalisée en alternance, soit à la déchèterie de Bonnétable, soit à la déchèterie de Saint Rémy des Monts/Mamers. En 2022, les pneus ont été collectés et orientés vers l'ISDND de Montmirail (PAPREC CRV). Ce sont principalement des pneus retrouvés sur le terrain à l'achat de l'habitation ou servant à lester des tôles sur le tas de bois...(pneus verts de mousse, cisailés par le soleil, coupés...).

- ✓ Pneus Aliapur

Les usagers qui changent eux-mêmes leurs pneus de véhicules (auto, moto) peuvent les déposer dans les déchèteries de Bonnétable ou de St Rémy des Monts/Mamers après confirmation de l'acceptation par l'Agent de déchèterie. Les pneus doivent être stockés à l'abri lorsqu'ils sont démontés du véhicule et protégés des intempéries lors du transport vers les déchèteries. Ces pneus seront ensuite collectés et traités via la filière mise en place par l'éco-organisme ALIAPUR.

III. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

3.1 Le traitement des ordures ménagères résiduelles

3.1.1. L'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées collectées en apport volontaire sur l'ex-territoire du Saosnois sont incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (Uved) située dans la zone industrielle Sud du Mans, rue de l'Angevinière. Elle est exploitée par le prestataire privé Syner'val, filiale du groupe Veolia Propreté.

L'Uved est une installation classée pour la protection de l'environnement. De nombreux investissements novateurs permettent notamment la production d'électricité et la mise en œuvre d'un réseau de distribution de chaleur. Depuis 2000, la construction d'une unité de traitement spécifique permet de produire des mâchefers valorisables en remblai routier et de récupérer les métaux.

3.1.2. L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées collectées en porte à porte sur tout le territoire Maine Saosnois sont enfouies en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). Les déchets ménagers et assimilés (DMA) des communes Saint Rémy du Val, Neufchâtel en Saosnois et Saint Longis sont enfouis à l'ISDND des Ventes de Bourse, exploitée par SUEZ. Les DMA des autres communes en porte à porte sont enfouis à l'ISDND de Montmirail, exploitée par PAPREC.

Ces sites sont conçus pour stocker des déchets ménagers et assimilés dans des conditions optimales de sécurité pour l'environnement. Le principe général de l'enfouissement est de stocker les déchets, en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable, de récupérer les jus polluants (lixiviats) et le biogaz issu de leur fermentation pour une valorisation énergétique.

3.2 Le traitement des déchets recyclables issus de la collecte sélective

3.2.1 Les Centres de tri

Les déchets recyclables issus de la collecte des sacs jaunes en porte à porte sont acheminés vers le Centre de Tri Trivalo 35 situé à Le Rheu, près de Rennes. Il appartient au groupe Paprec.

Les déchets recyclables issus de la collecte des conteneurs de tri sélectif en apport volontaire sont acheminés vers le Centre de Tri Valor Pôle 72 situé dans la zone industrielle Sud du Mans, avenue Pierre-Piffault. Il est détenu à parts égales par le groupe Suez et Passenaud Recyclage.

Une fois triés, tous les matériaux sont conditionnés sous forme de balles (à l'exception du verre) et transportés chez les industriels recycleurs. Chaque matériau suit ensuite sa propre filière de recyclage.

3.2.2. Les filières de recyclage

En décembre 2017, la Communauté de Communes Maine Saosnois a signé le nouveau Contrat d'Action à la Performance (CAP) auprès de Citéo (fusion entre Eco-Emballages et EcoFolio) afin de bénéficier des soutiens financiers définis dans le Barème F pour la période 2018-2022, pour la filière emballages ménagers et la filière papiers graphiques. Dans ce cadre, la Communauté de Communes a fait le choix de la reprise en Option Filières et a signé un contrat avec les différents repreneurs.

➤ *Délibération du Conseil Communautaire n°2017/211 du 14 décembre 2017 optant pour la signature du CAP Barème F et la reprise en Option Filières.*

Filières de recyclage – CAP Barème F		
Matériaux	Repreneurs	Transformations en matières premières secondaires
Verre	O.I. Manufacturing	Transformations en matières premières secondaires (calcin) puis fabrication d'emballages en verre pour les produits alimentaires
Cartonnettes, cartons	Revipac (DS Smith recycling)	Pâte à papier qui sert à la fabrication de produits d'hygiène et d'emballage
Briques alimentaires	Revipac (Essity)	Pâte à papier qui sert à la fabrication de produits d'hygiène et d'emballage
Plastiques	Valorplast	Granulés de plastique retransformés en objet de la vie courante (arrosiers, polaires,...) ou en nouveaux emballages
Aluminium	Regeal Affimet	Alliages d'aluminium pour Marchés automobile, aéronautique, ferroviaire, armement
Acier	Arcelor Mittal	Acier pour Marchés automobile, construction, électroménager ou nouveaux emballages

Filières de recyclage – Hors CAP Barème F		
Matériaux	Repreneurs	Transformations en matières premières secondaires
Journaux, revues, magazines	Norske Skog Golbey	Pâte à papier qui sert à la fabrication de nouveaux produits à base de papiers (papier journal, papier publicitaire,...)
Gros de Magasins	PAPREC et SUEZ	Pâte à papier qui sert en faible proportion à la fabrication de nouveaux produits à base de papiers (papier journal, papier pour ondulés,...)

3.2.3. Les refus de tri

Au centre de tri, les matériaux collectés sont triés et les refus de tri sont retirés. Les refus de tri sont des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri qui rendent impropre la valorisation du flux restant. Les refus de tri caractérisés en 2022 étaient constitués de déchets potentiellement valorisables (barquettes, pots, plastiques rigides), d'erreurs de tri « classiques », mais aussi d'incivisme (ordures ménagères, verre, animaux morts, vêtements, gravats, encombrants, etc...). Il y a eu **648,66 tonnes** de refus de tri en 2022, soit 20 tonnes de moins par rapport à 2021 (- 3 %).

	Production
Tonnage 2022	648,66
En % des apports entrants	34,2 %
Kg/hab (<i>Pop Municipale</i>)	23
Destination	Enfouissement (ISDND) et Incinération (Uved)

3.2.4. Les tonnages recyclés

Il s'agit des déchets triés, stockés puis livrés aux filières de recyclage. Ces tonnages sont pris en compte par Citéo au travers des déclarations trimestrielles d'activité. Il y a eu **2 327,31 tonnes** de déchets recyclés en 2022, soit 58,95 tonnes de moins par rapport à 2021 (- 2,5%).

MATERIAUX	FILIERES	TONNAGES 2021	TONNAGES 2022	EVOLUTION 2021/2022
Acier	ARCELOR	79,72	71,29	-10,6 %
Alu	AFFIMET	4,33	5,60	+29,3 %
Cartons, cartonnettes (EMR) / 5.02A (PCNC)	DS SMITH / REVIPAC	299,5	322,27	+7,6 %
Briques (ELA) / 5.03A (PCC)	ESSITY Opérations France / REVIPAC	14,24	31,16	+118,8 %
Plastiques	VALORPLAST	178,25	234,60	+31,6%
Verre	OI Manufacturing	1267,79	1225,32	- 3,3 %
Sous-total		1 843,34	1 890,24	+2,5 %
Journaux, Revues, Magazines / 1.11	NORSKE SKOG GOLBEY	495,95	437,07	- 11,9 %
Gros de Magasins / 1.02	SUEZ	46,47	0	-100 %
Gros de Magasins / 1.02	PAPREC	0	0	
TOTAL		2 386,26	2 327,31	- 2,5 %

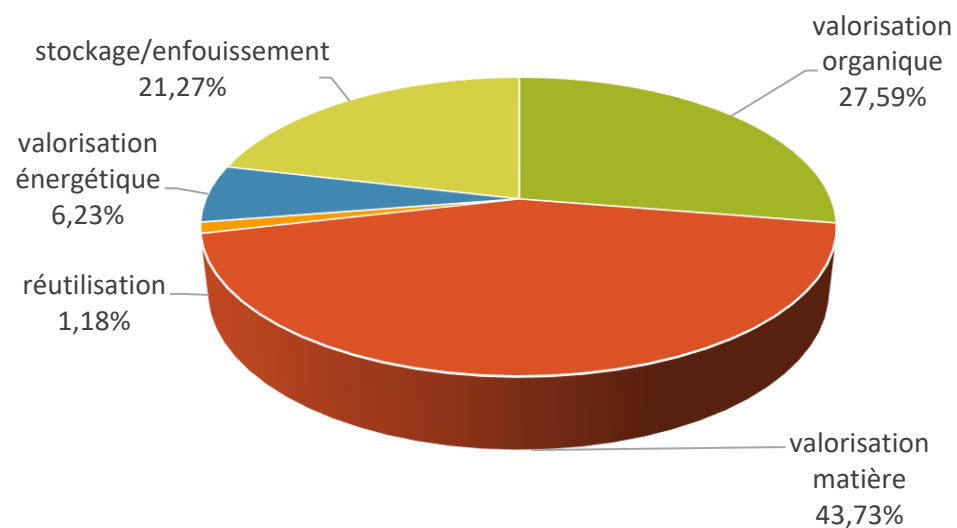
3.3 Le traitement des déchets issus des déchèteries

Nature déchets	Prestataire	Installation destinataire	Mode de traitement
Déchets Verts (plateformes)	Broyage par ECOSYS (44,72)	Agriculteurs locaux	Compostage, Méthanisation
Ferrailles/batteries	PASSENAUD RECYCLAGE (72)	PASSENAUD RECYCLAGE (72)	Valorisation matière
Encombrants/Non Valorisables	SEP VALORISATION (61)	ISDND SUEZ (61)	Enfouissement
Bois	PAPREC CRV (72)	PAPREC CRV/Plateforme de broyage de Montmirail (72)	Valorisation matière et énergétique
Gravats	PAPREC CRV	ISDND PAPREC Montmirail (72)	Valorisation en matériaux de stabilisation des alvéoles de stockage
Cartons	PAPREC CRV (72)	DS SMITH (76)	Valorisation matière
Mobilier (DEA)	Maine Collecte Valorisation (MCV -72) pour ECOMOBILIER	Centre de tri de MCV (72)	Valorisation matière et énergétique
Amiante	PAPREC CRV (72)	PAPREC CRV- ISDND de Montmirail (72)	Enfouissement alvéoles dédiées
Pneus	Méga Pneus SARL (37) pour ALIAPUR	Méga Pneus SARL (37)	Valorisation matière
DDS EcoDDS	BS ENVIRONNEMENT (37) pour ECODDS	BS ENVIRONNEMENT (37)	valorisation énergétique
DDS hors périmètre EcoDDS	TRIADIS (35)	TRIADIS (35)	valorisation énergétique
DEEE	Envie 2E du Mans (72) pour ECOLOGIC/OCA	Ecologic / Centre de recyclage Envie 2 ^E du Mans (72)	Valorisation matière
Textiles, linge, chaussures (TLC)	Le Relais Eure et Loir (28) pour ECOTLC	Le Relais Eure et Loir (28)	Valorisation matière
Piles	PAPREC D3E (37) pour COREPILE	ADLCA TRI TOUTES PILES (39)	Valorisation matière
Lampes / Néons	SODICOME (35) pour ECOSYSTEM (ex Récyclum)	ARTEMISE (lampes, 10) et LUM (néons,59)	Valorisation matière
Cartouches d'imprimante	LVL (44)	LVL (44)	Réemploi ou Valorisation matière
Capsules Nespresso	SUEZ RV France (49) pour Nespresso	REMONDIS (PB)	Valorisation matière et compostage
Objets réemployables	RECUP & Co (72)	RECUP & Co (72)	Réemploi

- DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement (matelas, sommiers, canapés, meubles, tables, chaises).
- DDS : Déchets Diffus Spécifiques (= déchet ménager issu d'un produit chimique, ex : peintures, aérosols, ...).
- DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (petit et gros électroménager).
- TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures.

Déchèteries Maine Saosnois 2022			
Déchets	Tonnes	Valorisation	Enfouissement Elimination
Déchets Verts plateformes*	2 600	2 600	
Déchets Verts/ végétaux	176	0	
Gravats*	1 988	1 988	
Encombrants / Non valorisable	1 849	0	1 849
Bois	845	786	59
Cartons	310	310	
Métaux	414	414	
Batteries	6	6	
Amiante	8	0	8
DDS hors éco	74	74	
ECODDS	48	48	
DEA / mobilier	796	748	48
DEEE	290	250	40
TLC	189	188	1
Lampes/néons	2	2	0
Cartouches d'encre	1	1	
Piles	3	3	0
Capsules Nespresso	1	1	
Pneus hors éco-organisme	1	1	
Pneus Aliapur (unité)	1 165	1 165	
Réemploi	75	75	
Total hors DV bennes, pneus Aliapur, Réemploi	9 424	7 419	2 005
		79 %	21 %

Traitement des déchets des déchèteries



79% des déchets déposés dans les déchèteries sont valorisés.

21% des déchets déposés dans les déchèteries ne sont pas valorisés principalement les déchets déposés dans la benne des ENCOMBRANTS. C'est pourquoi il est primordial de réduire les déchets déposés dans cette benne.

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets visant à leur utilisation en substitution à d'autres matières ou substances :

- le recyclage : le (ou l'un des) matériau(x) du déchet, après transformation, devient la matière première d'un nouveau produit ;

- le remblaiement de carrières, réalisé avec apport de matériaux extérieurs (déblais de terrassement, matériaux de démolition...) nécessitant un tri préalable de ces matériaux afin de garantir l'utilisation des seuls matériaux inertes.

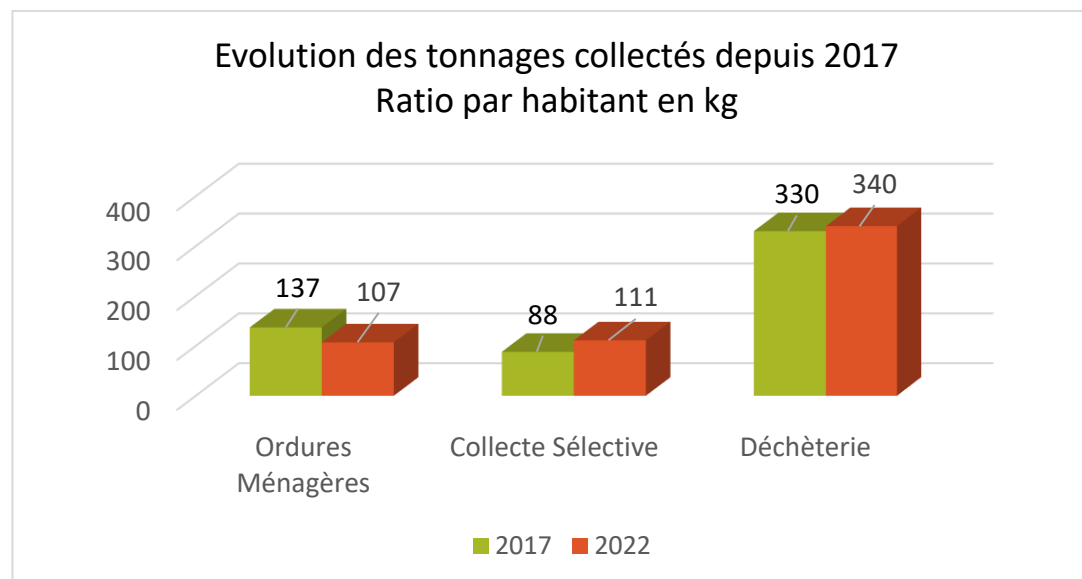
3.4 Le compostage individuel

La réalisation du compost permet de retirer des ordures ménagères la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères, et éventuellement certains déchets verts qui pourraient encore être déposés dans les sacs.

En 2022, 120 composteurs ont été délivrés sur le territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

	Maine Saosnois
Composteurs distribués en 2022	120 composteurs
Frais de mise à disposition	15 €
Modèle de composteur	325 litres + bio-seau de 10 litres

B. SYNTHÈSE



C. LES INDICATEURS FINANCIERS

I. LE BILAN ANNUEL FINANCIER

1.1 Le bilan du financement

1.1.1. Le financement du service

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ex-Pays Marollais est passé en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI). Il existe donc 3 taux différents sur notre territoire en fonction du mode de collecte. (Porte à Porte, Apport Volontaire)

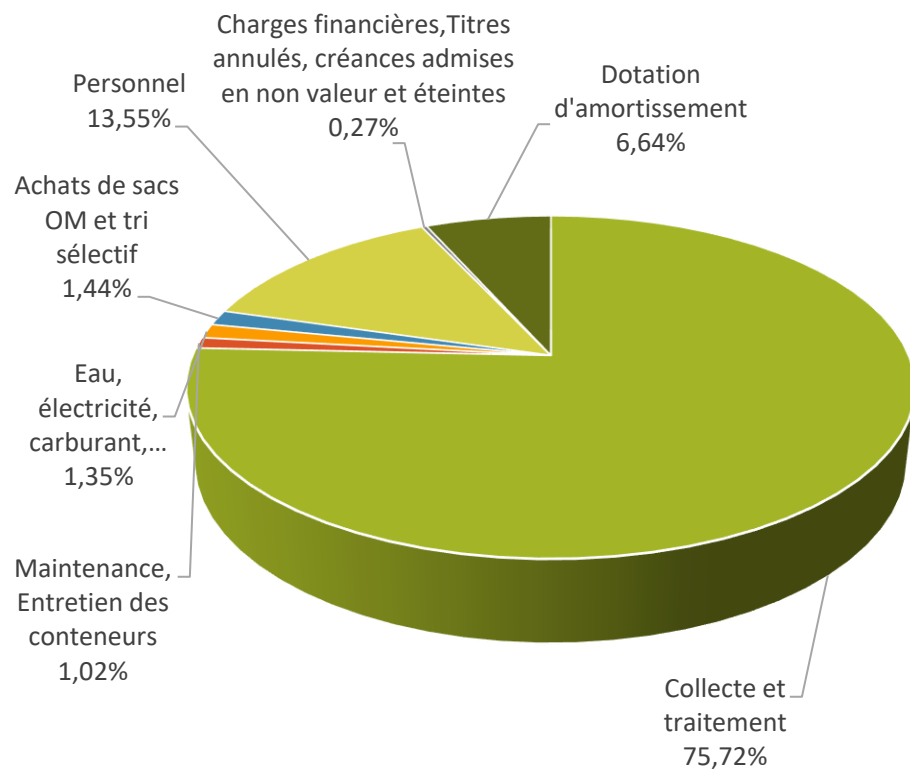


TEOM / TEOMI		Redevance Spéciale	Accès des professionnels aux déchèteries	Total financement
Part fixe	Part variable Ex Saosnois / Ex Marollais			
2 081 455 €	250 117 €	57 743 €	9 759 €	2 399 074 €

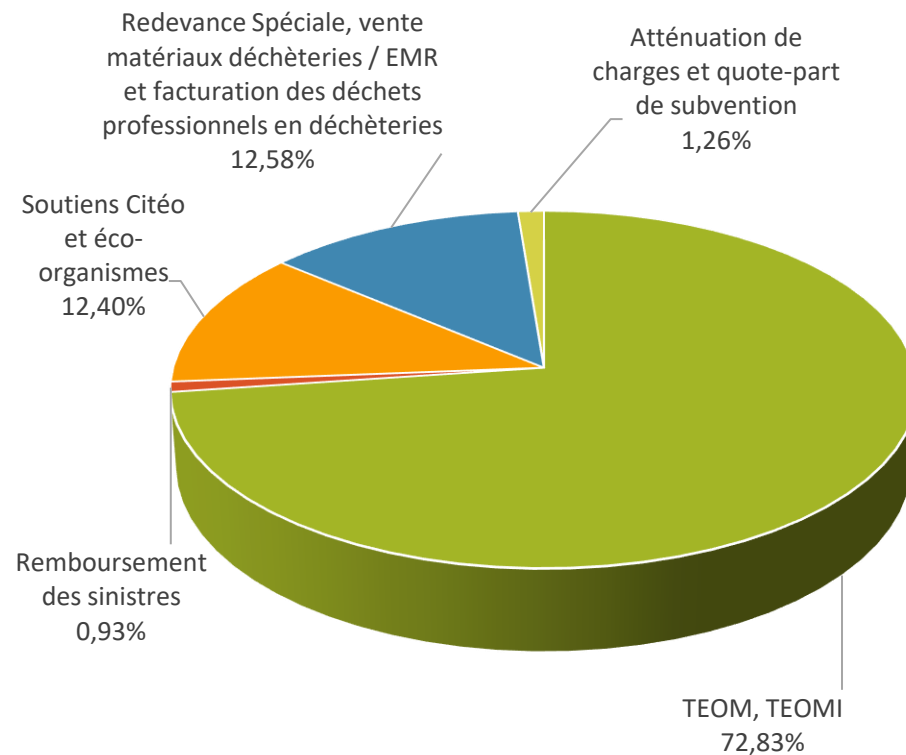
1.1.2. Le coût du service

OM - CS et déchèterie		CA 2022 / € TTC
Dépenses hors charges indirectes		2 931 446 €
	Collecte et traitement	2 219 732
	Maintenance, Entretien des conteneurs	30 010
	Eau, électricité, carburant,...	39 721
	Achats de sacs OM et tri sélectif	42 189
	Personnel	397 223
	Charges financières, Titres annulés, créances admises en non valeur et éteintes	7 849
	Dotation d'amortissement	194 722
Recettes		3 201 353 €
	TEOM et TEOM I	2 331 572
	Remboursement des sinistres	29 625
	Soutiens Citéo et éco-organismes	396 963
	Redevance Spéciale, vente matériaux déchèteries / EMR et facturation des déchets professionnels en déchèteries	402 755
	Atténuation de charges et quote-part de subvention	40 438

Dépenses de fonctionnement du service déchets en 2022



Recettes de fonctionnement du service déchets en 2022



1.2 Les prestations rémunérées par Marchés Publics

Il s'agit uniquement des prestations rémunérées par le Marché de collecte et traitement des ordures ménagères et du tri sélectif (hors achats sacs, maintenance conteneurs, lavage conteneurs...)

1.2.1 Les ordures ménagères résiduelles et assimilés

€ T.T.C. Hors lavage NETRA	Ordures Ménagères							
	2021			2022			Evolution 2021/2022	
	P à P	AV	Total	P à P	AV	Total	P à P	AV
Population municipale	24 083	3 869	27 952	23 647	4 093	27 740	-2%	6%
Tonnage OM collecté	2 974	468	3 442	2502	476	2 978	-16%	2%
Ratio Kg/Hab	123	121	123	106	116	107	-14%	-4%
Coût de collecte et transfert	497 565	40 922	538 487	539 095	46 733	585 828	8%	14%
Coût de collecte et transfert/t	167	87	156	215	98	197	29%	13%
Coût / hab	21	11	19	23	11	21	9%	0%
Coût de traitement	213 986	43 856	257 842	201 866	50 240	252 106	-6%	15%
Coût de traitement/t	72	94	75	81	106	85	12%	13%
TGAP	98 144	4 116	102 260	111 266	5 844	117 110	13%	42%
Coût TGAP/t	33	9	30	44	12	39	33%	33%
Coût de traitement + TGAP	312 130	47 972	360 102	313 132	56 084	369 216	0,3%	17%
Coût de traitement + TGAP/t	105	103	105	125	118	124	19%	15%
Coût Total	809 694	88 894	898 588	852 227	102 817	955 044	5 %	16%
Coût Total /t	272	190	261	341	216	321	25%	14%
Coût Total / hab	34	23	32	36	25	34	6%	9%

1.2.2 Les déchets recyclables

€ T.T.C.

Hors lavage NETRA

	Multi-matériaux								Verre		
	2021			2022			Evolution 2021/2022		2021	2022	Evolution
	P à P	AV	Total	P à P	AV	Total	P à P	AV	AV	2021/2022	
Population municipale	8 487	19 465	27 952	8 446	19 294	27 740	-0,5%	-1%	27 952	27740	-1%
Tonnage collecté	488	1 413	1 901	573	1 320	1 893	17%	-7%	1 199	1 179	-2%
Ratio Kg/Hab	57	73	68	68	68	68	19%	-7%	43	43	0%
Coût de collecte et transfert	96 257	217 054	313 311	110 440	225 070	335 510	15%	4%	43 862	48 218	10%
Coût de collecte et transfert/t	197	154	165	193	171	177	-2%	11%			
Coût / hab	11	11	11	13	12	12	19%	6%			
Coût de tri	58 821	130 325	189 146	80 848	131 974	212822	37%	1%			
Coût de l'élimination des refus de tri	12 260	66 367	78 627	14 991	73521	88512	22%	11%			
Coût Total	167 338	413 746	581 084	206 279	430 565	636 844	23%	4%	43 862	48 218	10%
Coût Total /t	343	293	306	360	326	336	5%	11%	37	41	11%
Coût Total / hab	20	21	21	24	22	23	22%	6 %	2	2	0%

1.2.3. Les déchèteries

Coûts de location-collecte-traitement des déchets des déchèteries	Marolles les Braults	Bonnétable	Saint Rémy des Monts/ Mamers	Saint Cosme en Vairais	Neufchâtel en Saosnois	Total / Moyenne
Population municipale						27 740
Tonnage déchèteries HORS DÉCHETS VERTS	1 356	1 939	2 689	788	51	6 824
Ratio Kg/Hab						246
Coût de location des bennes TTC	1 766 €	1 777 €	4 949 €	3 443 €	1 500 €	13 435 €
Coût de collecte TTC	34 978 €	37 981 €	72 805 €	17 345 €	2 877 €	165 986 €
Coût de collecte / t (location comprise)	27 €	21 €	29 €	26 €	86 €	26 €
Coût de traitement TTC	70 981 €	80 103 €	135 257 €	35 228 €	4 276 €	325 844 €
Coût de traitement / t	52 €	41 €	50 €	45 €	84 €	48 €
Coût Total (€ TTC) hors déchets verts	107 725 €	119 861 €	213 011 €	56 016 €	8 653 €	505 265 €
Coût Total /t	79 €	62 €	79 €	71 €	170 €	74 €
Tonnage déchèteries QUE DÉCHETS VERTS	600	800	1 000	200	*	2 600
Ratio Kg/Hab						94
Coût de location des bennes TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	805 €	805 €
Coût de collecte TTC	1 760 €	5 568 €	4 670 €	1 704 €	3 737 €	17 439 €
Coût de traitement TTC	8 170 €	10 822 €	14 616 €	4 376 €	*	37 984 €
Coût Total (€ TTC) que déchets verts	9 929 €	16 390 €	19 286 €	6 080 €	4 543 €	56 229 €
Coût Total /t						22 €
Coût Total (€ TTC)	117 654 €	136 251 €	232 298 €	62 095 €	13 195 €	561 494 €
Tonnage Déchèteries Total	1 956	2 739	3 689	988	52*	9 424
Ratio kg/hab						340 €
Coût Total (€ TTC)/t						60 €
Coût Total (€ TTC)/hab						20 €

* les bennes de déchets verts sont vidées sur la plateforme de la déchèterie de Saint Rémy des Monts

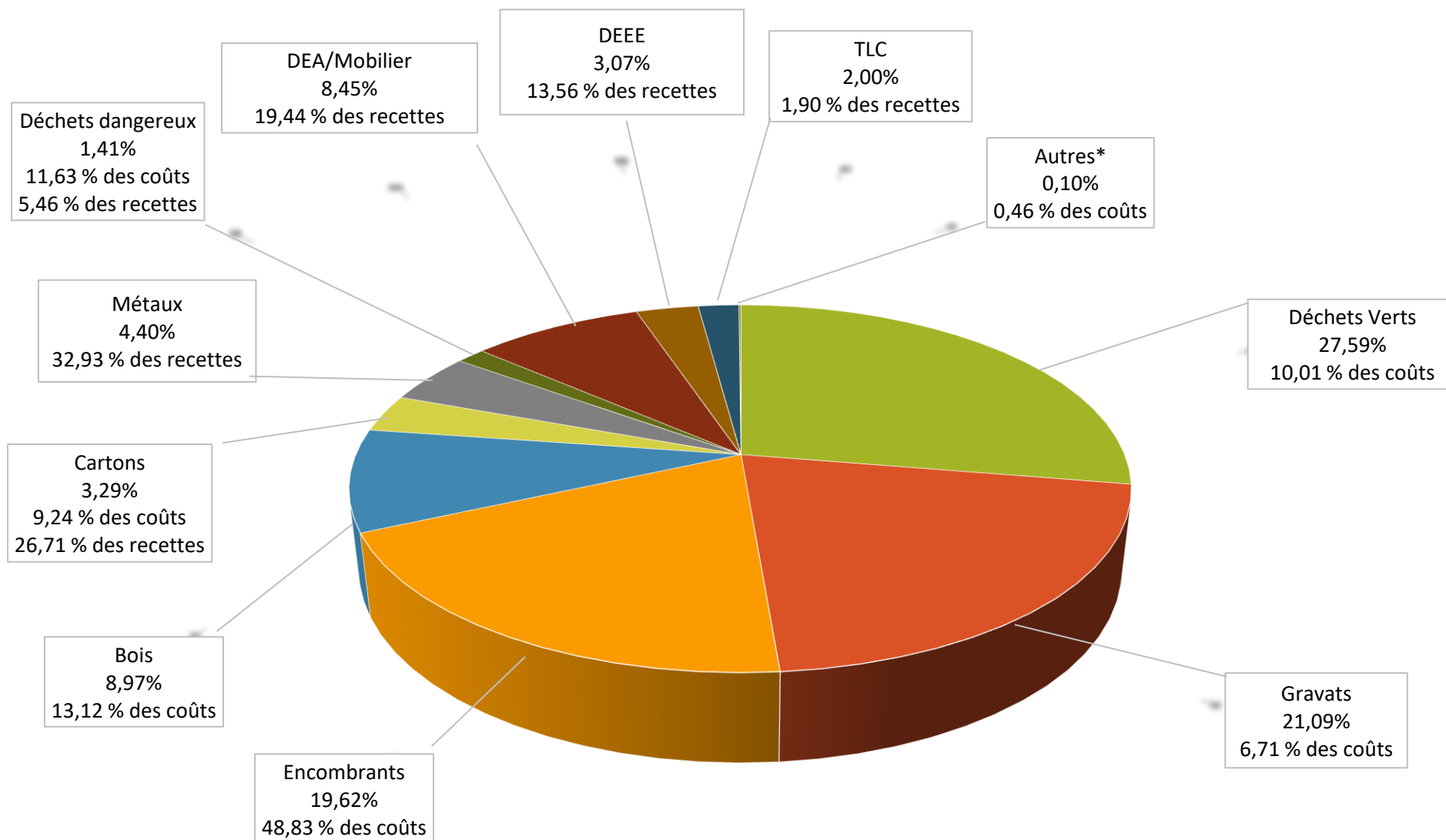
* coûts des déchets verts des mini-déchèteries hors traitement

MAINE SAOSNOIS – Détail par déchet - 2022					
	t	coût TTC	recettes	coûts €/t	recettes €/t
Déchets Verts plateformes/végétaux	2600	51 686 €		20 €	
Déchets Verts/végétaux en bennes*	176,12	4 543 €		26 €	
Gravats	1987,52	37 697 €		19 €	
Encombrants/Non valorisables	1848,98	274 151 €		148 €	
Bois	845,22	73 666 €		87 €	
Cartons	310,28	51 881 €	39 364 €	167 €	127 €
Métaux	414,21		48 533 €		117 €
Batteries	5,94		4 054 €		682 €
Amiante	7,64	1 953 €		256 €	
DDS hors éco	73,74	65 314 €		886 €	
ECODDS (déchets dangereux)	47,68		3 992 €		84 €
DEA/Mobilier	796,42		28 652 €		36 €
DEEE	289,54		19 988 €		69 €
TLC (Textiles, linge, chaussures)	188,55		2 795 €		15 €
Lampes/néons	1,60				
Cartouches encre	0,75				
Piles	3,42				
Capsules Nespresso	1,17				
Pneus	1,04	605 €		226 €	
Pneus Aliapur (unité)	1165				
total tonnages déchets hors DV en bennes et pneus Aliapur	9 424 €	561 494 €	147 377 €	60 €	16 €

2 600 tonnes 56 229 € 22 €

* : Coûts hors traitement/broyage des déchets verts

Déchèteries: déchets collectés, part respective des coûts et des recettes en 2022



Autres*: amiante, capsules nespresso, pneus hors filière.

1.3 Les aides publiques et soutiens financiers des Eco-organismes

1.3.1 Les déchets ménagers recyclables

Les recettes de la collecte sélective	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021/2022
Vente Matériaux triés	157 881 €	244 551 €	55%
Soutiens CITEO	477 214 €	341 536 €	-28 %
Total Recette CS	635 095 €	586 087 €	-8%
Recette / hab	23 €	21 €	-9%

1.3.2 Les matériaux issus des déchèteries

- Les ventes de matériaux

	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021/2022
Ferrailles	56 344€	48 533 €	-14 %
Cartons	44 363€	39 364 €	-11 %
Batteries	1 634€	4 054 €	148 %
TOTAL (€ H.T.)	102 341€	91 951 €	-10 %
Recette/Hab.	4 €	3 €	-25 %

- Les soutiens des Eco-organismes

	2021	2022	Evolution 2021/2022
EcoDDS (déchets dangereux)	4 904 €	3 992 €	-19 %
Refashion (Textiles, linge, chaussures)	2 818 €	2 795 €	-1 %
EcoMobilier (DEA/Mobilier)	29 318 €	28 652 €	-2 %
OCAD3E (DEEE)	21 270 €	19 987 €	-6 %
TOTAL (€ H.T.)	58 310 €	55 426 €	-5%
Recettes/Hab.	2 €	2 €	0 %

D. LA COMMUNICATION ET LA PRÉVENTION AUPRÈS DES USAGERS

I –LA COMMUNICATION

1-1 – Distributions des sacs translucides

La communication auprès des usagers lors des permanences de distributions des sacs translucides, visant l'ensemble des administrés du territoire, a été réalisée et a permis de les informer sur la TEOMI, le compostage et le tri sélectif.

Pour obtenir des sacs translucides la collectivité a mis en place :

- une distribution annuelle sur 12 communes de notre territoire
- des permanences à l'année sur les 3 antennes : Bonnétable, Marolles les Braults et Mamers pour permettre aux nouveaux arrivants et aux personnes ne disposant pas assez de sacs de venir en chercher en dehors de la distribution annuelle.

1-2- Le Magazine Communautaire

Edition de janvier 2022 :

- Un article sur l'harmonisation du service de gestion des déchets sur le territoire

Edition de juillet 202 :

- Un article sur la baisse du tonnage en ordures ménagères sur notre territoire
- Un article sur le tonnage de la collecte sélective et des déchèteries.

1-3- Le Site Internet

Une refonte du site internet de la Communauté de Communes a été réalisée. Vous pouvez désormais trouver toutes les informations et actualités sur le service des déchets dans l'onglet Environnement – Gestion des déchets.

II – LES ANIMATIONS

- Mars 2022 : visite commentée de la déchèterie à St Rémy des Monts avec des lycéens de Mamers (1^{ère} - bac professionnel- assistance, soin et service à la personne)
- Juin 2022 : atelier compostage au jardin partagé du foyer logement/résidence autonomie de Bonnétable.
- Septembre 2022 : Elaboration d'un nouveau livret d'animations proposé dans les écoles du territoire

Participation au passeport du civisme pour la rentrée 2022 qui s'adresse à tous les CM2 du territoire (≈ 300 élèves) axé sur la collecte des outillages du peintre en déchèteries

- Novembre 2022 : Ecole de Courcemont (classe maternelle)
- Décembre 2022 : Ramarchage avec les éco-délégués du Collège Mauboussin de Mamers